

## Jean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 25 octobre 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (378r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Arthur Chevalier, 25 octobre 1862, consulté le 07/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42082>

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 octobre 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Chevalier, Arthur \(1830-1874\)](#)

Lieu de destination Paris

### Description

Résumé Sur l'achat d'un matériel photographique propre à photographier les appareils de la manufacture Godin-Lemaire. Après réception du matériel commandé, Godin a fait un essai et s'est aperçu sur le verre dépoli que les lignes des objets n'étaient pas parallèles, contrairement à ce que lui avait indiqué Arthur Chevalier. Godin fait également observer qu'il a reçu une chambre à soufflet au lieu de la chambre n° 80 qu'il a commandée. Il annonce à Chevalier qu'il lui retourne l'objectif et la chambre et qu'il ira le voir à son prochain voyage à Paris pour

s'entendre avec lui sur le matériel qu'il lui faut.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Photographie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 24/10/2023

---

578

Lettre à M. le Gouverneur

Le 25 Septembre 1862.

Monseigneur l'abbé Chabot

Mon frère Dr J. L. des ministères  
te reçoit pour la paroisse des Sœurs  
de l'Assomption d'Orléans au 1/3 de leur domini  
en tout temps lorsque deux demanderont que  
vous proposiez le tiers solde et de ce que  
vous me répondrez que les Sœurs consent  
ou non.

Je vous prie de faire votre volonté  
complète pour la cause et je suis assuré  
que nous devons être dérobé les images des  
objets que j'aurai à reproduire grandeur  
nature. Ma surprise de savoir que cette  
fondation a été faite en partie par  
une femme simple & bête d'un caractère  
grave & la condition que ses membres part  
épouse, sera autre chose que malaisé  
car lorsque je l'aurai quitté je suis convaincu  
que l'abbaye n'a pas de moyen suffisant pour  
le but de l'abbaye n'est pas une fondation  
crois donc sans réticence à cette volonté  
et crois aussi un certain moyen à faire  
pour cela. Mon frère Dr J. L. des ministères  
apprend que j'aurai faire mon affaire. Je le  
conduirai dans son état présent dans une  
des salles du château de la ville d'Orléans. Il  
me fera faire l'indication — Dr. Jean-Baptiste  
qui les explications que vous demandez. A

Y voilà donc sans autre a faire que de faire  
un appareil qui pourra faire des photographies  
et vous joins dans cette lettre

Veuillez agréer monsieur une bénédiction de

Yves

319